

Note de service

Fin de l'obligation du port du masque de procédure dans les milieux de soins et autres milieux recevant des usagers

Destinataire	Tous les employés, gestionnaires et membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de la Montérégie-Est
Émetteur	Service de prévention et contrôle des infections – Direction générale adjointe programme de santé physique Service de prévention – Direction des ressources humaines
Date	Lundi 07 avril 2025, 11:52

En raison de l'évolution favorable de la situation épidémiologique au regard des virus respiratoires au CISSS de la Montérégie-Est, nous vous informons que le port du masque de procédure **n'est plus obligatoire** dans nos installations pour les usagers, proches aidants, familles et travailleurs de la santé.

Le port du masque demeure fortement recommandé pour les usagers vulnérables et les travailleurs de la santé œuvrant auprès d'eux. Il s'agit notamment :

- des usagers hébergés ou hospitalisés sur une unité d'hémo-oncologie ou de néonatalogie;
- des usagers d'hémo-oncologie ou de néonatalogie hospitalisés sur une autre unité de soins;
- des usagers avec immunosuppression sévère;
- des usagers greffés d'organe solide.

Malgré ces assouplissements, nous vous rappelons que :

- certaines situations (vigies et éclosions) pourraient nécessiter le port du masque en continu. Suivez les consignes qui vous seront transmises dans ces milieux;
- les précautions additionnelles pour les usagers en isolement doivent être respectées;
- le port du masque demeure recommandé en présence de symptômes d'infection respiratoire;
- les travailleurs de la santé présentant des symptômes de virus respiratoires, ou de toute autre maladie infectieuses, doivent communiquer avec le Service de la gestion de la présence au travail pour obtenir les consignes spécifiques reliées à leur situation, au rhinfomaladie.ciassme16@ssss.gouv.qc.ca ou en numérisant le code QR suivant :



Les masques demeureront accessibles pour ceux et celles qui devront ou souhaiteront en porter. Nous tenons également à vous rappeler que l'hygiène des mains demeure une mesure incontournable pour réduire la transmission d'infection.

Notez bien que ces directives peuvent être revues à tout moment en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

© CISSS de la Montérégie-Est

- [Politique de confidentialité](#) [Accessibilité](#) [Nous joindre](#)

Québec 

© CISSS de la Montérégie-Est, 2023